



agence de l'eau
Loire-Bretagne

Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Communiqué de presse

agence.eau-loire-bretagne.fr

Orléans, le 21/10/2019

Améliorer la connaissance sur les services rendus par les milieux humides : l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Forum des marais atlantiques signent une convention de partenariat

« L'enjeu d'un tel partenariat est de confronter les objectifs définis par le comité de bassin, et les objectifs du partenaire sur le terrain, tout cela au service commun de l'eau » Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau.

Le 17 octobre 2019 à Orléans, l'agence de l'eau et le Forum des marais atlantiques ont signé une convention de partenariat 2019-2021. Cette convention traduit la volonté d'une coordination renforcée des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin Loire-Bretagne. Elle s'inscrit dans les objectifs du 11^e programme d'amélioration des connaissances sur les zones humides pour ce qui concerne les régions côtières du bassin Loire Bretagne : Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine.

La signature de la convention de partenariat a eu lieu :

Au siège de l'agence de l'eau
le 17 octobre 2019 à 11 h
9 avenue de Buffon
45063 Orléans cedex 2

en présence de :

- Michèle BAZIN, présidente du FMA, conseillère départementale de Charente-Maritime et maire de Saint-Agnant
- Martin GUTTON, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- Philippe MÉROT, président du Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) du FMA, ancien directeur de Recherche à Agrocampus Rennes, INRA ouest
- Gilbert MIOSEC, directeur du FMA

Contribuer à l'amélioration des connaissances

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Forum des marais atlantiques (FMA) et le Conservatoire d'espaces naturels (Cen) Centre-Val de Loire ont développé des indicateurs de suivi des travaux en milieux humides à disposition des maîtres d'ouvrages.

La mise en œuvre de ces outils et de ce partenariat a pour objectif de contribuer à l'amélioration des connaissances à différentes échelles et permettre la pérennisation des données sur les milieux humides et leur utilisation pour développer des indicateurs nationaux partagés. Cette démarche s'inscrit dans le plan national en faveur des milieux humides.

« L'enjeu de cette convention est de travailler sur les priorités du programme de l'agence, il s'agit de déployer une boîte à outil pour accompagner des actions concrètes », Sandrine Reverchon-Salle, directrice des politiques d'intervention à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Favoriser le déploiement d'indicateurs de suivi de travaux en milieux humides (BAOMH)

Le déploiement de l'ensemble de ces indicateurs auprès de maîtres d'ouvrage dans les contrats territoriaux dotés d'un volet milieux humides nécessite un appui aux structures porteuses de contrats et aux collectivités locales, pour s'approprier les enjeux et méthodes de préservation des milieux humides. Le principal enjeu de l'agence de l'eau est de favoriser le déploiement de ces indicateurs sur le bassin Loire-Bretagne. FMA et Cen interviendront sur l'ensemble du territoire du bassin.

Les territoires concernés

Les territoires couverts par la convention de partenariat sont prioritairement les contrats territoriaux des régions côtières du bassin Loire-Bretagne : Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine. Les actions proposées sur les autres territoires du bassin seront réalisées en synergie notamment avec les Conservatoires d'espaces naturels Centre-Val de Loire et Auvergne.

Les objectifs de la convention

- améliorer et rendre disponible les connaissances sur les milieux humides,
- informer et inciter l'emploi des "bonnes pratiques" en matière de gestion, réhabilitation et de restauration de zones humides. Proposer des solutions et mettre en œuvre des outils adaptés qui prennent en compte les spécificités des milieux et les problématiques locales,
- appuyer les structures porteuses pour la gestion et l'administration de données géographiques de qualité notamment pour l'amélioration de la connaissance dans le cadre des contrats territoriaux. Fournir un appui technique et méthodologique personnalisé aux porteurs de contrats territoriaux ou structures porteuses de sage en matière de cartographie, d'inventaire et de gestion des données,

- mettre en œuvre et déployer des outils de suivi et d'évaluation pour une gestion intégrée et durable des zones humides notamment dans les territoires rétro-littoraux dans les contrats territoriaux. Proposer des solutions et mettre en œuvre des outils qui répondent aux objectifs du 11^e programme,
- déployer dans les territoires de contrats territoriaux, les outils de suivi-évaluation,
- sensibiliser et animer des réseaux d'acteurs en lien avec les contrats territoriaux, les Sage, la Gemapi.

Par ce partenariat, l'agence de l'eau et le Forum des marais atlantiques affichent la volonté :

- de se concerter et se coordonner pour la mise en œuvre efficace d'une politique de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques visant à l'atteinte des objectifs du Sdage Loire-Bretagne,
- de venir en appui à la politique déployée par les collectivités en faveur des zones humides,
- d'accompagner les démarches des gestionnaires locaux pour mettre en place les dispositifs de gestion garantissant la préservation des zones humides et la ressource en eau.

« Le forum des marais atlantiques est un acteur essentiel qui permet de traduire en outils opérationnels, les résultats de la recherche »
Philippe Mérot, président du Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) du FMA.



Michèle Bazin, présidente du FMA et Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne signent une convention de partenariat 2019-2021.
Le 17 octobre 2019

Crédit : Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2019

Contact presse :

Stéphanie BLANQUART • Responsable de la délégation à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr • 02 38 51 73 10 • 06 32 64 65 23

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[YouTube](#)

**L'agence de l'eau Loire-Bretagne
a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.**

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 334 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339

45063 Orléans cedex 2

Tél : 02 38 51 73 73

agence.eau-loire-bretagne.fr